



Accroître ses Fonds Propres

grâce à K@Vendée, un partenaire de proximité



En toute confidentialité, pour une durée de 5 ans minimum et de 10 ans maximum

Sous l'impulsion affirmée de ses fondateurs, K@Vendée est l'outil permettant aux PME vendéennes de rebondir et de financer leur développement en préservant l'autonomie de l'actionnariat en place. Les fondateurs ont voulu privilégier les sociétés dont la taille et l'activité n'attirent pas les investisseurs classiques, alors qu'elles constituent un facteur essentiel de la dynamique vendéenne. Tous les projets (innovation, produits process services, commercial, France export, investissements...) sont sélectionnés par un comité de professionnels. Avec K@Vendée, vous augmentez vos fonds propres avec des conditions de sortie que vous maîtrisez et connaissez à l'avance.



LES CONDITIONS DE PARTICIPATION

- Avoir un projet ou un programme à financer.
- Etre une société immatriculée en Vendée, ne pas être dans le cadre d'une procédure d'entreprise en difficulté, et disposer d'au moins un exercice de 12 mois clos depuis moins de 6 mois.
- Présenter avant le 31 mars 2011 un dossier établi gratuitement avec le conseiller K@Vendée.
- Décision le 30 avril au plus tard pour une intervention au capital le 31 mai 2011 au plus tard.

LES CONDITIONS D'INTERVENTION

K@Vendée intervient en capital et, si besoin, sous forme de quasi fonds propres (à hauteur de 30% maximum de son intervention en capital), dans les conditions générales suivantes :

- Montant de 30 à 150 K€.
- Pas de rémunération du capital les 5 premières années ; TME + 200 Pts de base (*) les 5 suivantes ; TME + 600 Pts au delà.
- Signature d'un pacte d'associés définissant les conditions de sortie.
- L'intervention, éventuelle, en quasi fonds propres d'un montant de 30 % maximum de l'intervention en capital, est calquée en durée et rémunération sur celle en capital.

LE SUIVI ET LA SORTIE PROGRAMMÉE

- Pendant la présence au capital, la société bénéficie d'un accompagnement et d'un suivi régulier qui font l'objet d'une convention avec une facturation annuelle et forfaitaire de 1,5% de l'investissement total, plafonnée à 1 000 € par an.
- A partir de 2017, K@Vendée donne la possibilité de sortir sous un délai de cinq ans maximum du capital des PME, sous forme de cession et/ou de réduction de capital.
- La sortie se fait moyennant un rendement annuel à TME + 150 Pts de base (avec un plancher de 5 %) en tenant compte des dividendes perçus.

(*) le TME novembre 2010 = 3,05 % et TME + 200 Pts de base = 5,05%